



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 28 mai 2021

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>	Ingrid Chazoule	<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Valade	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input type="checkbox"/>	Florian Mestre	<input type="checkbox"/>

Monsieur le Maire dit avoir accepté pour des raisons professionnelles, la démission de M. Pierre Bouché et dorénavant le conseil municipal est composé de 22 élus.

19 présents 2 pouvoirs
21 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2021
Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire depuis le 3 avril 2021

- Convention relative à l'assistance technique apportée par le laboratoire routier départemental pour une cotisation annuelle inférieure ou égale à 5 000 € TTC

FINANCES

1- Voirie route du Saule - sollicitation du Fonds de Soutien Territorial (FST) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB)

Chaque commune peut déposer un seul dossier par an au titre du FST de la CABB. Les domaines dans lesquels les subventions peuvent être sollicitées sont très limités. La participation de la CABB est calculée selon un double plafond. Pour Cosnac, le plafond est fixé à 30 000€ pour un coût d'opération plafonné à 150 000€ (soit 20% de taux de subvention).

Afin d'obtenir le maximum de subvention, il est décidé de déposer un dossier pour la voirie de la Route du Saule, ce qui permettrait d'obtenir 30 000€ de subventions. Ces travaux d'aménagement de sécurité sont réalisés dans le cadre d'un projet global de restructuration de cette route.

Voté à l'unanimité

2- Travaux de rénovation énergétique – demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS)

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'ANS au titre de la rénovation énergétique pour les éclairages du foot, du tennis et de la pétanque. La mise en place du nouvel éclairage du foot engendre des travaux au niveau du terrain qui sont également pris en compte dans la demande de subvention. Y figurent également les travaux des vestiaires du foot.

Le montant total estimatif des travaux s'élève à 539 453,44 € HT. La subvention sollicitée correspond à 80% du montant des travaux, soit 429 162,75€.

Mme Ferland précise qu'à ce jour, il s'agit de demandes de subvention et non de réalisations de travaux. Il est clair qu'en fonction des accords de ces subventions, les réalisations seront adaptées au budget.

Voté à l'unanimité

3- Acquisition d'équipements de proximité en accès libre – Aire de fitness - demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS)

De même que la délibération précédente mais pour la mise en place d'une aire de fitness dans le parc du Château. Il s'agit d'un souhait des membres de ce conseil municipal pour animer ce parc. Cette aire de fitness ne vient pas empêcher une aire de jeux pour enfants dans ce même parc.

Le montant prévisionnel s'élève à 35 298 € HT. La subvention sollicitée correspond à 50% du montant des travaux, soit 17 649 €.

Voté à l'unanimité

4- Tarifs Espace municipal Adrien Teyssandier

Il s'agit d'apporter une précision aux tarifs ALSH adoptés lors du conseil municipal du 20 novembre 2020 concernant les forfaits. Le forfait 5 jours ne sera donc pas appliqué s'il y a un camp ou un mini-séjour durant la semaine. Le forfait 10 jours pourra être appliqué si un camp d'au moins 5 jours est intercalé entre 2 semaines de présence.

Le conseil municipal profite de cette délibération pour la mise à jour des barèmes des quotients familiaux afin de se coordonner avec ceux de la CAF pour que les familles concernées bénéficient des Pass'ALSH . Il a été ajouté une phrase qui indique qu'ils seront revalorisés automatiquement selon les barèmes CAF.

Mme Ferland demande si à la place de l'astérisque sur le montant du QF variable en fonction des barèmes CAF, il serait possible de ne pas mettre de montant mais juste une phrase précisant qu'il s'agit du barème annuel décidé par la CAF ? La réponse est négative car il est préférable que le montant soit clairement affiché pour la facturation.

M. Falzon demande si le tarif 10 jours concerne des jours fluctuants ; le tarif est basé sur 2 semaines consécutives de 5 jours ouvrés.

Voté à l'unanimité

5- Espace municipal Adrien Teyssandier : tarifs camps et mini-séjours vacances été 2021

Il s'agit de prévoir les tarifs pour les camps et mini-séjours qui sont programmés par l'équipe du centre de loisirs pour la période estivale 2021.

M. Denysiak se demande pourquoi les tarifs ne sont pas les mêmes pour chaque famille ? Il lui est répondu que la CAF fonctionne selon des quotients familiaux.

M. Mestre se pose des questions sur le respect des règles sanitaires pour les séjours sous tente. Il est répondu que toutes les mesures de sécurité seront mises en place selon les protocoles des services jeunesse et sport.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6- Recrutements pour accroissement temporaire d'activité au service entretien

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été délibéré le recrutement de 2 agents à 25h00 pour le service entretien. Dans l'attente du recrutement définitif, cette délibération est proposée afin de les embaucher sur une durée de 6 mois ou 2 fois 3 mois (du 1^{er} juin au 31 décembre) si nécessaire.

Voté à l'unanimité

7- Avis sur le projet d'arrêt de révision allégée n°4 du PLU de la commune de MALEMORT

La commune de Malemort a délibéré pour arrêter son projet de révision allégée n°4 de son PLU. En tant que commune limitrophe, Cosnac doit émettre un avis sur ce projet d'arrêt de révision tel qu'il a été voté par le conseil municipal de Malemort au terme d'une procédure de plus de 4 ans.

Cette procédure concerne la création d'une station services proche du magasin SUPER U, notre commune n'est donc pas impactée.

Voté à l'unanimité

5.

8- Acquisition des parcelles CW136, CW137 et CW140 – Bourg – Régularisation et classement

Pour poursuivre la régularisation de l'emprise des parcelles affectées au domaine public, cette délibération concerne des parcelles (de petite surface) soit les trottoirs qui longent la pharmacie de Cosnac.

M. Martin demande si l'entretien va revenir à la charge de la commune ; ce qui est déjà plus ou moins le cas.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 21h25

Le Maire,
Conseiller Départemental




Gérard SOLER